Màj 11/03/2024

CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE PROMOTIONNELLE & MIXTE EQUIPE

Mercredi 3 AVRIL 2024 à LANNION (22)

IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.
Avant chaque compétition territoriale
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE
pour vous informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

LIEU	**Salle de Park Nevez** **20 rue Cordiers _ 22300 LANNION** La salle se trouve à côté de l'intermarché « St Marc »
RENDEZ-VOUS	**8h45**
DEBUT DE COMPETITION	**9h30**
FIN DE COMPETITION	**Vers 17h30**

LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT

UGSEL Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique	**CE CHAMPIONNAT EST QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL**

CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE PROMOTIONNELLE & MIXTE EQUIPE
Mercredi 3 AVRIL 2024 à LANNION (22)

Date limite des championnats départementaux :	***mercredi 21 février 2024***
Commission de qualification :	***jeudi 22 février 2024***
LIEU :	**Salle de Park Nevez - LANNION**
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	**Gwenaëlle ABGRALL -** 06.75.68.84.43 **à contacter en cas de souci le jour de la compétition**
RENDEZ-VOUS :	**8h45**
ECHAUFFEMENT :	**9h00**
MISE EN PLACE DU JURY :	**9h20**
DEBUT DE COMPETITION :	**9h30 IMPERATIF**
FIN DE COMPETITION :	**vers 17h30**

LICENCES

LICENCE SPORTIVE :

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugselnet lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE IAS (Intervenant AS) :

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence.

LICENCE ENCADRANT :

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.
En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugselnet, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

- La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :
  https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%2023%2024%20.pdf
- le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugselnet pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

JURY

JURY :

Chaque **établissement représenté doit amener au MINIMUM 1 JUGE ENSEIGNANT**.

La présence des Jeunes Officiels ayant participé aux divers stages régionaux ou nationaux Ugsel, cette année ou les années précédentes, est fortement recommandée pour faciliter l'organisation des jurys.

Chaque professeur doit s'inscrire ainsi que ses Jeunes Officiels sur **2 agrès** en cliquant sur le lien ci–dessous :

24GYM PROMO COMPOSITION DU JURY.xlsx

pour le : **JEUDI 28 MARS 2024 – 12h00**

En cas de non-respect de cette règle (inscription dans le respect du délai), l'établissement en faute ne sera pas validé.

QUALIFICATIONS

QUALIFICATIONS :

La CSR gymnastique s'est réunie le jeudi 22 février 2024 pour déterminer les qualifications individuelles. **Les équipes seront automatiquement composées à partir des individuels qualifiés**. Aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée au titre du championnat par équipe, excepté pour les équipes championnes départementales.
A l'issue de la commission, ce seront les comités qui se chargeront de transmettre au territoire les qualifiés. Il n'est pas demandé de confirmation de participation.

FORFAITS :

Les forfaits doivent être signalés auprès de l'Ugsel Bretagne par téléphone ou courriel et de la responsable de la compétition par SMS.

COMPETITION / DEROULEMENT

MUSIQUE :

Afin de préparer la gestion des musiques en amont du championnat, merci d'expédier les fichiers par wetransfer à Gwenaelle ABGRALL gwenaelle.bars@orange.fr pour le : **lundi 25 mars 2024 dernier délai**.

Penser à prendre la clé USB quand même !
Nommer les fichiers de la façon suivante : NOMS, PRENOMS, CATEGORIES, ETABLISSEMENT des gymnastes.
Clé USB : Format MP3 demandé. – 1 fichier par élève même si c'est la même musique.
IMPORTANT : Chaque établissement regroupe TOUTES ses MUSIQUES sur 1 SEULE CLE USB.

TENUE :

Sont OBLIGATOIRES : justaucorps pour les filles et short et léotard pour les gars.
Pour les équipes : le justaucorps uniforme n'est plus obligatoire au niveau régional.
Tous les professeurs doivent IMPERATIVEMENT être en chaussures de sport.

DEROULEMENT :

Chaque gymnaste se déplace avec ses feuilles d'agrès personnalisées, correctement remplies et sa licence (une vérification pourra être faite pendant l'épreuve). Les difficultés doivent être indiquées dans l'ordre de passage. Une pénalité de 0,20 sera appliquée si les feuilles sont mal rédigées.

PLUS DE CHEVAL – LA TABLE DE SAUT EST OBLIGATOIRE.

A NOTER :

Compte tenu de la configuration de la salle, **la réception au saut et au mini trampoline se fera dans une fosse.**

DIVERS :

- Il est formellement interdit de manger dans la salle.
- Pensez à privilégier un pique-nique zéro déchets
- **Un pique-nique sera offert aux membres du jury adultes et JO.**

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsel, TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Elle doit être déposée le jour de la compétition régionale **AU PLUS TARD,** auprès du responsable de la compétition (avant si possible au secrétariat régional). La raison doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE (voir encart spécifique pour plus d'info).

COMPETITION NATIONALE

Date limite des championnats territoriaux :	***Mercredi 10 avril 2024***
Commission de qualification :	***Vendredi 12 avril 2024***
DATES :	**(28) 29-30-31 MAI 2024**
LIEU :	**MOUTIERS LES MAUFAITS (85)**

QUALIFICATIONS :

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les individuels et les équipes qualifiées. L'information est diffusée sur le site internet de l'Ugsel nationale.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :

1. ***La circulaire du championnat.***
2. ***Le programme du championnat,***
3. ***La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.***

Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.

NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement commun.

Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : http://www.ugsel-bretagne.org
Ugsel nationale – Site : http://www.ugsel.org